

André ORGIAZZI
EM LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT COMPTABLE

81, bd de Stalingrad
BP 1284

69608 VILLEURBANNE CEDEX
TEL 04.72.43.37.47 - FAX 04.72.43.38.33

andre.orgiazzi@inextenso.fr

ORIGINAL

A.S.P.T.T GRAND LYON
Association
Villa Cuzin
Rond Point Normandie Niemen
69800 SAINT-PRIEST

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

André ORGIAZZI
EM LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT COMPTABLE

81, bd de Stalingrad
BP 1284

69608 VILLEURBANNE CEDEX

TEL 04.72.43.37.47 - FAX 04.72.43.38.33

andre.orgiazzi@inextenso.fr

A.S.P.T.T GRAND LYON
Association

Villa Cuzin
Rond Point Normandie Niemen
69800 SAINT-PRIEST

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 24 juin 2003, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association, présentés en Euros, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France: ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les subventions ainsi que leur utilisation, en particulier les subventions d'investissement en relation avec les immobilisations qu'elles financent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

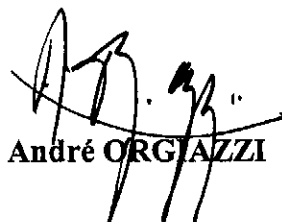
3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Villeurbanne, le 29 mai 2007

Le Commissaire aux Comptes


André ORGAZZI

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Désignation de l'entreprise : ASPTT GRAND LYON

Adresse de l'entreprise : Villa Cuzin Rond Point Normandie Niemen 69800 SAINT PREST

Numéro SIREN : 77980899700026

Code APE : 926C

Edité le : 27/04/2007

RUBRIQUES		Bilan au 31/12/2006			31/12/2005	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 190	4 190			
	Terrains	107 492		107 492	107 492	
	Agencements terrains	13 421	7 163	6 258	7 600	
	Constructions	776 506	456 295	320 211	337 671	
	Constructions sur sol d'autrui	14 051	14 051			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	464 132	441 775	22 356	29 987	
	Autres immobilisations corporelles	363 965	334 836	29 129	35 339	
	Immobilisations de règle et de droit					
	Provisions pour dépréciation immo corpo					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 739 566	1 254 120	485 446	518 089	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Titres de participation				
Prêts						
Dépôts et cautionnements		1 524		1 524	1 524	
Autres créances immobilisées						
Provisions pour dépréciations immos financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 524		1 524	1 524		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE(I)		1 745 281	1 258 310	486 971	519 614	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	8 190		8 190	11 628
		Marchandises				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés	1 332		1 332	56
		Créances sociales				
		Créances fiscales				
		Subventions à recevoir	56 713		56 713	16 311
		Autres créances	62 858		62 858	183 405
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	101 366		101 366	215 785
		Disponibilités	785 702		785 702	685 450
Charges constatées d'avance		8 114		8 114	22 253	
TOTAL ACTIF CIRCULANT(II)		1 024 275		1 024 275	1 134 888	
Comptes régul.	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
	Ecart de conversion actif(IV)					
TOTAL GENERAL (I à IV)		2 769 556	1 258 310	1 511 246	1 654 501	

Désignation de l'entreprise : ASPTT GRAND LYON

Adresse de l'entreprise : Villa Cuzin Rond Point Normandie Niemen 69800 SAINT PRIEST

Numéro SIREN : 77980899700026

Code APE : 926C

Edité le : 19/04/2007

RUBRIQUES		Bilan au 31/12/2006	31/12/2005	
		Exercice N	Exercice N-1	
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	Fonds associatif sans reprise	139 150	139 150
		Ecarts de réévaluation sans reprise		
		Réserves	684 593	684 593
		Report à nouveau	132 689	168 468
		Résultat de l'exercice	-13 336	-35 779
	AUTRES FONDS	Fonds associatif avec reprise		
		Ecarts de réévaluation avec reprise		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables (1)	289 848	305 256
		Droits des propriétaires (commodat)		
		Comptes de liaison des établissements		
TOTAL (I)		1 232 943	1 261 688	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	7 922	15 428	
	Provisions pour charges	20 000		
	TOTAL (II)	27 922	15 428	
Fonds déduits	Sur subventions de fonctionnement			
	Sur autres ressources			
	TOTAL (III)			
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
	Dépôts et cautionnements			
	Autres emprunts et dettes financières			
	Découverts bancaires et postaux			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 780	30 299	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 804	28 327	
	Dettes fiscales et sociales (2) (3) (4)	41 398	43 442	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes (5)	61 023	144 593	
Compte régul.	Produits constatés d'avance	124 377	130 724	
TOTAL (IV)		250 381	377 385	
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)		1 511 246	1 654 501	
REVOIS	(1)	Dont amortissements subventions d'investissement non renouvelables	389 147	373 739
	(2)	Dont dettes sur rémunérations	17 945	19 850
	(3)	Dont charges sociales	18 929	18 403
	(4)	Dont dettes fiscales	4 524	5 189
	(5)	Dont autres charges à payer	50 339	144 593

Désignation de l'entreprise : ASPTT GRAND LYON

Edité le : 19/04/2007

		Exercice au 31/12/2006	Exercice N-1 31/12/2005
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de produits finis		
	Prestations de service	230 738	203 433
	Ventes de marchandises	44 576	30 257
	Produits des activités annexes	57 055	59 924
	Total des ventes de marchandises	332 369	293 614
	Subventions de fonctionnement	397 748	483 700
	Autres subventions	4 236	13 704
	Total des subventions de fonctionnement	401 984	497 403
	Cotisations	339 516	343 153
	Quote part sub invest virée au compte de résultat		
	Produits divers de gestion courante	443 307	435 403
	Reprises sur amortissements et provisions	7 506	13 212
	Transferts de charges d'exploitation	10 938	9 663
	Total des autres produits	801 267	801 431
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 535 620	1 592 448
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières	348	346
	Autres appro./RRRO/Frais accessoires d'achat	38 361	47 262
	Achats de marchandises à revendre	37 879	55 054
	Total des achats de marchandises	76 588	102 662
	Variations de stocks Matières Premières et de Marchandises	3 438	-11 628
	Total des variations des stocks de marchandises	3 438	-11 628
	Achats de matières et fournitures non stockées	111 367	123 287
	Sous traitance générale	10 153	7 999
	Redevances et crédits bails	21 624	20 559
	Locations	17 008	21 622
	Charges locatives et de copropriété		
	Entretien et réparations	40 000	49 538
	Primes d'assurances	27 233	29 472
	Divers services extérieurs / RRRO sur services extérieurs	4 817	4 964
	Personnel extérieur à l'association		
	Rémunérations intermédiaires et honoraires	12 717	16 540
	Publicité - Publications - Relations publiques	6 832	8 757
	Transports et déplacements du personnel		
	Déplacements missions et réceptions	4 427	8 071
	Frais postaux et de télécommunication	34 002	34 186
	Frais bancaires et assimilés	786	397
	Divers / RRRO sur autres services extérieurs	1 376	5 446
	Total autres achats et charges extérieures	292 341	330 839
TOTAL DES CONSOMMATIONS	372 367	421 873	
MARGE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES	1 163 253	1 170 575	

		Exercice au 31/12/2006	Exercice N-1 31/12/2005
CHARGES	Impôts et taxes sur rémunérations état	10 532	10 511
	Impôts et taxes sur rémunérations autres organismes	3 826	5 396
	Impôts directs et indirects état	763	924
	Taxes diverse autres organismes		
	Total impôts et taxes	15 121	16 831
	Rémunérations du personnel	231 947	247 653
	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	69 606	75 519
	Autres charges sociales	753	904
	Total charges de personnel	302 306	324 076
	Redevances pour concessions etc...		107
	Pertes sur créances irrécouvrables	921	1 872
	Charges diverses de gestion sportive	835 558	826 893
	Total des charges de gestion courante	836 479	828 872
	Subventions attribuées par l'association		
	Total des autres charges		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements et provisions sur charges	66 229	57 233
	Total amortissements et provisions	66 229	57 233
	TOTAL DES CHARGES	1 220 135	1 227 012
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-56 882	-56 437
	Revenus des valeurs mobilières de placement		
	Produits nets / cessions de valeurs mobilières placées	8 642	13 591
	Autres produits financiers		
	Total des produits financiers	8 642	13 591
	Charges d'intérêt		
	Autres charges financières		
	Dotations aux amortissements et provisions sur charges financières		
	Total charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	8 642	13 591
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-48 240	-42 845	
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels / opérations de gestion	2 915	2 108
	Produits des cessions d'actifs	9 700	200
	Quote-part des subventions d'investissement	15 409	16 567
	Produits exceptionnels	11 750	5 366
	Total des produits exceptionnels	39 773	24 241
	Charges exceptionnelles / opérations de gestion	1 507	13 507
	Valeurs comptables d'éléments d'actifs cédés	606	1 664
	Dotations aux amortissements et provisions / charges exceptionnelles	2 757	2 004
	Total des charges exceptionnelles	4 870	17 175
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 904	7 067
Impôts sur les sociétés			
SOLDE INTERMEDIAIRE	-13 336	-35 779	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCEDENT (OU DEFICIT)	-13 336	-35 779	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Exercice au 31/12/2006	Exercice N-1 31/12/2005
PRODUITS	Bénévolat	20 234	18 116
	Prestations en nature	572 769	669 973
	Dons en nature		
	Total	593 003	688 089
CHARGES	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	89 379	89 379
	Prestations	483 390	580 594
	Personnel bénévole	20 234	18 116
	Total	593 003	688 089

ANNEXE

1. Evénements significatifs de l'exercice

2. Règles et méthodes comptable 1982

Les comptes annuels de l'exercice couvrant la période du 1^{er} JANVIER 2006 au 31 DECEMBRE 2006 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point mentionné au paragraphe « changement de méthode »,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Immobilisations

L'évaluation des immobilisations a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la base des durées suivantes :

* constructions	10 à 50 ans
* agencements constructions	05 à 10 ans
* matériel et outillage	5 ans
* matériel de transport	03 à 05 ans
* matériel de bureau	03 à 05 ans
* mobilier	5 ans
* matériel sportif	03 à 05 ans

2.2 Stocks

Les stocks ont été valorisés au dernier prix d'achat connu.

2.3 Cotisations

Afin de respecter le principe de séparation des exercices, des produits constatés d'avance sont calculés selon la méthode suivante :

Un prorata est appliqué aux produits comptabilisés par les sections pour tenir compte, à la clôture de l'exercice, du temps restant à courir jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les cotisations encaissées jusqu'au 31 mars de l'année suivante sont rattachées aux produits de l'exercice à concurrence du prorata calculé suivant la méthode exposée ci-dessus.

Section	Saison	Prorata P.C.A.
Athlétisme	1/9 au 31/8	8/12
Badminton	1/9 au 30/6	6/10
Boules	1/1 au 31/12	0
Capoeira	1/9 au 30/6	6/10
Cyclo	1/9 au 31/8	8/12
Danse	1/9 au 30/6	6/10
Football	1/9 au 30/6	6/10
Foot Corpo	1/9 au 30/6	6/10
Golf	1/1 au 31/12	0
Karaté	1/9 au 30/6	6/10
Montagne	1/9 au 31/8	8/12
Natation	1/9 au 31/8	8/12
Patinage	1/9 au 31/8	8/12
Pétanque	1/1 au 31/12	0
Subaquatique	1/9 au 30/6	6/10
Ski	1/9 au 31/5	5/9
Tennis	1/9 au 31/8	8/12
Tennis de table	1/9 au 31/8	8/12
Tir sur cible	1/9 au 31/8	8/12
Voile	1/4 au 31/10	0
Volley	1/9 au 30/6	6/10

3. Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat

3.1 Immobilisations Corporelles et Amortissements

Les variations de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	BRUT DEBUT DE L'EX.	AUGMENTATION DE L'EX.	VIREMENT DE L'EX.	CESSIONS DE L'EX.	BRUT FIN DE L'EX.
* Logiciels	4 191	0	0	0	4 191
* Terrains	107 492	0	0	0	107 492
* Aménagement Terrains	13 421	0	0	0	13 421
* Constructions	776 506	0	0	0	776 506
* Constructions Sol Autrui	14 051	0	0	0	14 051
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	464 132	0	0	0	464 132
* Autre immobilisation	401 919	14 192	0	52 146	363 965
* Immo en cours	0	0	0	0	0
* Dépôts et cautionnements	1 524	0	0	0	1 524
TOTAL	1 783 236	14 192	0	52 146	1 745 282

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENTS DES IMMO	CUMUL DEBUT DE L'EX.	DOTATION DE L'EX.	REPRISES DE L'EX.	CUMUL FIN DE L'EX.
* Amortissements logiciels	4 190	0	0	4 190
* Amortissements terrains				
* Amortissements Agencement terrains	5 821	1 342	0	7 163
* Amortissements constructions	438 835	17 460	0	456 295
* Amortissements constructions Sol autrui	14 051	0	0	14 051
* Amortissements installations techniques, matériel et outillage industriel	434 145	7 630	0	441 775
* Amortissements autre immo	366 580	19 796	51 540	334 836
TOTAL	1 263 622	46 228	51 540	1 258 310

L'intégralité de la dotation aux amortissements a été pratiquée selon le mode linéaire.

L'ASPTT est partiellement propriétaire de la salle de tennis de Bron construite en 1992. Le montant de l'investissement s'élève à 292 610.57 euros.

L'investissement fait par l'ASPTT est inclus pour un montant égal à 79 251.57 euros (dans les constructions) et l'investissement financé directement par la POSTE, non inclus dans les comptes de l'ASPTT, est de 213 359.00 euros.

3.2 Echéances des créances à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances figurant à l'Actif est à échéance inférieure à un an.

3.3 Comptes de régularisation Actif

Les charges constatées d'avance ainsi que les produits à recevoir figurant à l'actif du bilan sont liés à la gestion courante de l'Association. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice	Exercice Précédent
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
❖ Carte CE (Section Golf)	0	13 965
❖ Crédit bail	1 234	1 235
❖ Assurance	2 300	2 234
❖ Maintenance(Lorinfo-Rentokil-IBM-Sécurité)	506	1 500
❖ Assurance (Section Voile)	181	273
❖ Cotisation UFSE - OMS - FFME	0	110
❖ Convention Boîte (Section Tir/Subaquatique)	269	509
❖ Affiliation FFESSM (Section Subaquatique)	58	
❖ Tournoi Italie (Section Football)	90	
❖ Location Boulodrome (Section Boules)	700	
❖ Téléphone (Siège-GB-Diverses Sections)	239	418
❖ Ligue (Section Pétanque)	443	
❖ Tournoi/Chpt (Section Tennis)	374	69
❖ Ligue (Section Tennis)	0	40
❖ Formation Veny (Section Natation)	80	60
❖ Label (Section Athlétisme)	1 640	1 840
TOTAL	8 114	22 253

PRODUITS A RECEVOIR

❖ Ecole St Laurent (Section Volley)	400	0
❖ Loc/Sorties (Section Subaquatique)	0	3 942
❖ Loc/Forfaits (Section Ski)	0	560
❖ Repas Arbitre (Section Volley-Foot)	200	
❖ Cotisations ASPTT	8 512	4 829
❖ Trop payé Eau	0	3 623
❖ Location Antenne / Foyer	6 460	6 023
❖ Paiement différé des cotisations	2 946	1 386
❖ Paiement différé des cotisations GUS	1 757	2 149
❖ FFTT- FFN - UFOLEP (Section T/Table- Nat-Tir)	436	824
❖ GIFOM Sponsor (Section voile)	600	2 400
❖ Locations (Section Transport)	0	385
❖ Sortie/Stage (Section Montagne-Ski-T/T-Voile)	651	2 593
❖ Remboursement tel (Section Foot Entr)	0	10
❖ Location Installations	14 228	3 239
❖ Myriades-10 km Parilly-Marathon (Section Athlé)	5 870	114 422
❖ Remb fournitures (GUS) - Timbres - SNCF	0	186
❖ Vente de matériel (Section Voile)	1 030	0
❖ Sponsor/Comité (Section Ski)	0	807
❖ Soirée (Section Subaquatique-Tennis-Volley)	5 000	6 937
❖ Remb Fédé (Section Cyclo)	100	
TOTAL	48 190	154 315

SUBVENTION A RECEVOIR

❖ Subventions de fonctionnement	56 713	16 311
---------------------------------	--------	--------

3.4 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le bénéfice de l'exercice précédent, soit 35 778.75 euros a été affecté en totalité en report à nouveau.

3.5 Variation des Fonds Propres

Fonds propres à la clôture de l'exercice précédent	992 211
Variations de l'exercice :	
* Fonds associatif (+ ou -)	
* Réserves	
* Report à nouveau (+ ou -)	-35 779
* Résultat de l'exercice (+ ou -)	-13 336
Fonds propres à la clôture de l'exercice	943 096

3.6 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des dettes figurant au Passif est à échéance inférieure à un an à la date de clôture de l'exercice.

3.7 Comptes de régularisation Passif

	Exercice	Exercice Précédent
CHARGES A PAYER		
● Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 827	144 593
● Dettes fiscales et sociales	41 398	43 442
TOTAL	119 225	188 035
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
● Produits d'exploitation [⊗]	124 377	130 724
● Produits financiers		
● Produits exceptionnels		
TOTAL	124 377	130 724

⊗ Les produits d'exploitation constatés d'avance concernent les cotisations encaissées au 31 décembre 2006 au titre de la saison 2006/2007 pour un montant de 111 609 euros.

3.8 Etat des provisions

	PROVISION DEBUT EX.	DOTATION DE L'EX.	REPRISES DE L'EX.	PROVISIO FIN EX.
PROVISION REGLEMENTE				
* Provision pour investissements				
* Provision pour hausse des prix				
* Amortissements dérogatoires				
* Provisions pour fluctuation des cours				
* Autres provisions réglementées				
TOTAL	0	0	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
* Provision pour grosse réparation		20 000		20 0
* Provision pour pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
* Autres provisions pour risques	15 428	0	7 506	7 9
* Autres provisions pour charges	0	0	0	
TOTAL	15 428	20 000	7 506	27 9
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
* Sur immobilisations incorporelles				
* Sur immobilisations corporelles				
* Sur immobilisations financières				
* Sur stock et en-cours				
* Sur comptes clients				
* Sur autres actifs				
TOTAL	0	0	0	
TOTAL GENERAL	15 428	20 000	7 506	27 9

Certaines activités exercées au sein de l'association sont susceptibles d'être fiscalisées. Aucune provision n'a été constituée à cet effet dans la mesure où une estimation du risque ne peut être effectuée avec une précision suffisante.

3.9 Opérations de Crédit-bail

Le tableau ci-dessous indique l'état des redevances sur les contrats de crédit-bail en cours, ainsi que les amortissements qui auraient été pratiqués si l'association avait acquis les biens en propriété et les avaient inscrits à l'actif de son bilan :

Postes intéressés du bilan	Valeur d'origine	Redevances		Dotations aux amortissements	
		à payer	reçues	à payer	reçues
♦ Immobil. crédit-bail en cours - Photocopieur K&S - Photocopieur - Système de bureau - Autre	? 15 465 6 130 ?	4 866 3 588 5 536 8 048	19 823 13 455 13 840 14 463	? 3 093 1 226 ?	? 10 825 3 065 ?
TOTAL	21 595	22 038	61 581	4 319	13 890

Postes intéressés du bilan	Redevances non imputées				
	à payer	à payer	à payer	à payer	à payer
♦ Immobil. crédit-bail en cours - Photocopieur K&S - Photocopieur - Système de bureau - Autre	4 866 3 588 5 536 7 633	1 217 897 8 305 3 265	0 0 0 0	6 083 4 485 13 841 10 898	0 0 0 0
TOTAL	21 623	13 684	0	35 307	0

3.10 Subventions

3.10 - 1 Subventions de fonctionnement

ORGANISME		MONTANT	
		2006	2005
* POSTE	Fonctionnement	79 028	278 411
* FRANCE TELECOM	Fonctionnement	42 646	77 540
* UASPTT	Activités sportives	97 206	32 400
	Fonctionnement des instal.	106 404	20 000
	Entretien des installations	0	0
SOUS TOTAL		325 284	408 381
* Jeunesse et Sport		4 500	0
* FNDS		46 230	44 585
* Collectivités locales		21 734	30 733
* CNASEA Sub. Etat pour CES/EJ		4 236	12 104
* Autres		0	1600
SOUS TOTAL		76 700	89 022
TOTAL		401 984	497 403

3.10 2 Subventions d'équipement

SUBVENTIONS RECUES				OBJET DE LA SUBVENTION	SUBVENTIONS INSCRITES PERTES & PROFITS		
POSTE	F.T.	PTT	UASPTT		Au 01/01/06	Ex. 2006	Au 31/12/06
		330 814	289 206	213 - Construction Gymnase N° 2	187 158	5 872	193 030
					163 618	5 134	168 752
			42 686	213 - Chalet	15 492	2 775	18 267
	2 868			218 - Création 5 marches Piscine	1 651	287	1 938
	13 421			212 - Beach Volley	5 820	1 342	7 162
0	16 289	330 814	331 892	TOTAL	373 739	15 410	389 149

AMORTISSEMENTS

FRANCE TELECOM	1 629
PTT	5 872
UASPTT	7 909
	<hr/>
	15 410

La Poste et France Télécom n'accordant plus de subventions d'investissements, ces dernières ont été retraitées différemment. Sont restées dans le compte 131 et continuent d'être amorties, les subventions qui ont servies à l'achat de biens qui ne seront pas renouvelés par l'ASPTT. Les autres ont été mises dans le compte 102 pour leur valeur résiduelle.

3.11 Aide de la Poste et de France Télécom

Le compte de résultat de l'Association ne comporte qu'une partie des ressources mises à disposition pour assurer son fonctionnement.

En effet, l'Association bénéficie d'une aide de la part de la Poste et de France Télécom sous les formes suivantes :

→ Mise à disposition d'agents	483 390
9 agents Poste et 327 jours agents Poste	
24 jours agents France Télécom	
→ Mise à disposition de bâtiments et locaux	89 379
TOTAL DE L'AIDE	572 769

Les montants de cette aide ont été réactualisés d'après les montants évalués dans la convention faite entre l'Association et la Poste au titre de l'année 2005 et entre l'association et France Télécom au titre de l'année 2001.

3.12 Engagements retraite

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon prospective sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'association (âge à la date de clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- des données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèses de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisible du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation de 2.5 %

La somme ainsi obtenue est majorée des charges patronales.

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite se monte à 9 139 euros.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagement reçus.